



Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2018

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2017
2. Présentation du contrat d'établissement 2018-2021 de l'Université du Luxembourg et des conventions pluriannuelles 2018-2021 des centres de recherche publics et du Fonds national de la recherche
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis

M. David Wagner, observateur délégué

M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Roy Reding

M. Marc Hansen, Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Léon Diederich, M. Gaston Schmit, M. Robert Kerger, Mme Josiane Entringer, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Présidente de la Commission

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2017

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

2. Présentation du contrat d'établissement 2018-2021 de l'Université du Luxembourg et des conventions pluriannuelles 2018-2021 des centres de recherche publics et du Fonds national de la recherche

M. le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche rappelle que les lois portant création ou organisation des établissements publics de la recherche publique disposent que les relations entre l'Etat et ces institutions sont régies par des conventions pluriannuelles, d'une durée de quatre ans. Lesdites conventions déterminent les moyens et les effectifs nécessaires pour la mise en œuvre des activités des établissements et définissent les engagements financiers de l'Etat, d'une part, et les objectifs à atteindre par les institutions, d'autre part. Les négociations en vue du contrat d'établissement 2018-2021 de l'Université du Luxembourg et des conventions pluriannuelles 2018-2021 des centres de recherche publics et du Fonds national de la recherche ont été entamées en janvier 2017. Ces négociations ont été menées en parallèle avec les acteurs concernés, de sorte à pouvoir garantir une cohérence plus forte entre les contrats des différents acteurs, avec des définitions d'objectifs et d'indicateurs identiques. Lesdits contrats ont été avalisés par le Conseil de gouvernement lors de sa réunion du 5 janvier 2018.

M. le Ministre délégué présente les grandes lignes du contrat d'établissement 2018-2021 de l'Université du Luxembourg et des conventions pluriannuelles 2018-2021 des centres de recherche publics et du Fonds national de la recherche, pour le détail desquelles il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal. Les faits saillants se résument comme suit :

- la dotation financière globale de l'Etat en faveur de l'Université, du « Luxembourg Institute of Science and Technology » (LIST), du « Luxembourg Institute of Health » (LIH), du « Luxembourg Institute of Socio-Economic Research » (LISER) et du Fonds national de la recherche (FNR) pour la période 2018-2021 s'élève à 1,435 milliard d'euros, ce qui constitue une croissance de 25 pour cent (284 millions d'euros) par rapport à la période 2014-2017 ;

- la dotation financière en faveur de l'Université pour la période 2018-2021 s'élève à 766,82 millions d'euros, par rapport à 588,60 millions d'euros pendant la période 2014-2017, ce qui constitue une croissance de 30 pour cent (178,24 millions d'euros). A cela s'ajoute un montant de 26,4 millions d'euros, inscrit dans le budget pluriannuel de l'Etat en faveur de la mise en place de la formation universitaire médicale au Luxembourg ;

- la dotation financière en faveur du LIST pour la période 2018-2021 s'élève à 186,07 millions d'euros, par rapport à 157,80 millions d'euros pendant la période 2014-2017, ce qui constitue une croissance de 18 pour cent (28,27 millions d'euros) ;

- la dotation financière en faveur du LIH pour la période 2018-2021 s'élève à 149,90 millions d'euros, par rapport à 123,80 millions d'euros pendant la période 2014-2017, ce qui constitue une croissance de 21 pour cent (26,1 millions d'euros) ;

- la dotation financière en faveur du LISER pour la période 2018-2021 s'élève à 47,07 millions d'euros, par rapport à 41,70 millions d'euros pendant la période 2014-2017, ce qui constitue une croissance de 13 pour cent (5,37 millions d'euros) ;

- la dotation financière en faveur du FNR pour la période 2018-2021 s'élève à 265,41 millions d'euros, par rapport à 240,10 millions d'euros pendant la période 2014-2017, ce qui constitue une croissance de 11 pour cent (25,30 millions d'euros) ;

- à l'enveloppe globale de 1,435 milliard d'euros s'ajoute le bonus institutionnel lié à la performance, doté de 20,50 millions d'euros. Ce nouvel instrument vise à récompenser les performances des institutions au programme-cadre de recherche et de développement de l'Union européenne.

En contrepartie de la contribution financière de l'Etat, les établissements publics de la recherche publique s'engagent à réaliser une série d'objectifs dans les domaines suivants :

- l'excellence scientifique, comme la publication d'articles dans des revues scientifiques de haut niveau par exemple,

- la valorisation socio-économique, comme le nombre de brevets par exemple,

- la collaboration renforcée entre institutions, mesurée par le nombre de publications scientifiques conjointes entre l'Université et les centres de recherche publics,

- l'enseignement et la formation, comme le nombre de doctorants par exemple,

- l'augmentation de 30 pour cent de la proportion de femmes professeurs,

- l'intégrité scientifique,

- la promotion de la carrière et de la mobilité des chercheurs.

A noter que le contrat d'établissement et les conventions pluriannuelles sont soumis à une évaluation à mi-terme, lors de laquelle il peut être procédé à des ajustements.

En guise de conclusion, M. le Ministre délégué souligne que les dotations financières de même que les objectifs de performance susmentionnés ont été accueillis de façon positive par les conseils d'administration et les conseils de gouvernance des établissements concernés, qui ont salué l'esprit de transparence et de cohérence dans lequel se sont déroulées les négociations. La dotation financière globale à hauteur de 1,435 milliard d'euros constitue un engagement substantiel de la part de l'Etat dans l'évolution future de l'enseignement supérieur et de la recherche au Luxembourg.

Echange de vues

- Un représentant du groupe politique LSAP se renseigne sur les critères selon lesquels est établi l'objectif de l'excellence scientifique d'un établissement, alors que l'on peut supposer des niveaux de performance différents au sein des départements d'un même institut. Il est expliqué que le contrat d'établissement et les conventions pluriannuelles contiennent des objectifs et indicateurs à réaliser par l'établissement dans son ensemble, à qui il revient, dans le respect de son autonomie, de déterminer les performances à réaliser par ses différentes entités. L'évaluation à mi-terme permet de dresser un premier bilan des progrès réalisés et, le cas échéant, à ajuster les dotations financières accordées.

- Un représentant du groupe politique LSAP s'enquiert de la véracité de l'information selon laquelle l'Université, suite aux contraintes budgétaires survenues en 2017, aurait supprimé certains projets de recherche financés entièrement par le budget de l'Université. Le représentant ministériel explique que le conseil de gouvernance, lors de ses discussions au sujet du plan quadriennal de l'Université, a soulevé la question d'un éventuel

chevauchement des moyens financiers mis à disposition par l'Université pour des projets de recherche, avec ceux provenant du FNR. A noter que cette question a été discutée en présence des représentants des facultés et des centres interdisciplinaires, qui ont été associés au processus décisionnel. Le représentant ministériel explique encore que l'autorisation et l'évaluation de projets de recherche par l'Université elle-même sont des procédures extrêmement rigoureuses, étant donné qu'il s'agit de vérifier la qualité scientifique du travail de recherche entrepris. L'orateur, tout en soulignant que l'Université est libre de décider de la répartition interne du budget mis à sa disposition, signale que le FNR a décidé d'augmenter les moyens financiers attribués à son programme « Open », destinés à des projets de recherche qui ne font pas partie des domaines de recherche prioritaires du Fonds, et auxquels peuvent aspirer des projets de recherche de l'Université dans les domaines des mathématiques ou du droit par exemple.

- Une représentante du groupe politique CSV demande des informations au sujet des objectifs à réaliser dans le domaine de l'accréditation de formations. Il est expliqué que par cet objectif, l'Université s'engage à faire accréditer, pendant la période 2018-2021, une formation de bachelor et une formation de master supplémentaires par faculté. Il a été décidé d'introduire ce nouvel objectif pour pallier la demande d'universités partenaires à l'étranger, dont certaines exigent une telle accréditation comme condition pour l'admission d'étudiants en provenance de l'Université du Luxembourg.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, il est expliqué que l'objectif qui consiste à augmenter de 30 pour cent la proportion de femmes professeurs est à accomplir par les établissements dans leur ensemble, et non pas nécessairement par chaque institut individuellement. A noter que 20 pour cent des professeurs ordinaires sont actuellement des femmes, ce qui constitue un des taux les plus bas en Union européenne.

- Une représentante du groupe politique CSV pose la question de savoir si le rôle que l'Université joue pour la société luxembourgeoise, notamment pour ce qui est de la formation des enseignants et pour les activités d'enseignement et de recherche dans le contexte du multilinguisme, a été pris en considération lors de la fixation des objectifs de performance. En guise de réponse, le représentant ministériel cite le centre interdisciplinaire « Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History », dont l'importance pour la société luxembourgeoise est indéniable. Par ailleurs, il convient de signaler les moyens financiers supplémentaires mis à disposition pour la formation des enseignants ainsi que pour les activités de recherche du LISER, qui analyse le marché du logement ou l'évolution de l'emploi au Luxembourg, par exemple.

- Une représentante du groupe politique CSV renvoie aux conventions que peuvent conclure les centres de recherche publics et l'Université avec des Ministères. L'oratrice pose la question de savoir s'il ne serait pas préférable d'intégrer les moyens financiers prévus dans ces conventions dans l'enveloppe globale du contrat d'établissement ou des conventions pluriannuelles, ceci afin de donner aux établissements des garanties sur l'intégralité des moyens financiers qui leur sont attribués à moyen terme. M. le Ministre délégué souligne la nécessité pour les établissements publics de recherche publique de garder une certaine flexibilité pour ce qui est de l'accès à des financements en provenance d'autres Ministères ou administrations, ceci afin de leur permettre de développer de nouveaux domaines de recherche, qui n'ont pas été initialement inscrits dans les contrats et conventions conclus avec l'Etat.

- Une représentante du groupe politique CSV se renseigne sur le nombre de publications scientifiques de qualité à fournir par chaque établissement dans le cadre du contrat d'établissement et des conventions pluriannuelles. Il est expliqué que la quantité est précisée dans les conventions spécifiques de chaque institut. Alors que le chiffre est plutôt élevé pour

un établissement académique comme l'Université, qui s'engage à publier 2 000 études scientifiques pendant la période 2018-2021, les exigences en la matière sont moins élevées pour des instituts de recherche comme le LIST par exemple, qui, en contrepartie, doit fournir plus d'efforts en matière de projets de recherche publics/privés.

- Plusieurs intervenants se renseignent sur l'activité de recherche financée par le secteur privé. Le représentant ministériel explique qu'en chiffres absolus, les moyens financiers mis à disposition par le secteur privé restent constants, mais que le taux par rapport au PIB est à la baisse. Afin de remédier à cette situation, les Ministères compétents ne cessent d'inciter les entreprises du secteur privé à développer leurs activités de recherche ou, le cas échéant, de conclure des partenariats avec des instituts de recherche publics. L'orateur signale par ailleurs que le taux relativement bas de la recherche privée au Luxembourg est une conséquence de la part élevée du secteur des services dans l'économie luxembourgeoise. Or, l'activité de recherche du secteur des services est traditionnellement relativement basse, par rapport à l'industrie par exemple, dont l'activité de recherche au Luxembourg est aussi élevée que dans d'autres pays. Compte tenu du tassement des efforts de recherche du secteur privé, il importe que l'Etat augmente ses efforts budgétaires, afin d'éviter que le Luxembourg ne recule au niveau européen pour ce qui est de l'intensité de recherche et de développement.

3. Divers

Renvoyant aux explications fournies par M. le Ministre délégué lors de la réunion de la Commission du 4 janvier 2018 concernant la mise en place de la formation universitaire médicale au Luxembourg, une représentante du groupe politique CSV pose la question de savoir si l'examen du projet de loi afférent, qui est élaboré conjointement par le Ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche et le Ministère de la Santé, peut se faire en réunion jointe des Commissions compétentes. M. le Ministre délégué ne voit pas d'inconvénient à cette façon de procéder.

Luxembourg, le 29 janvier 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Joëlle Merges

La Présidente de la Commission de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche, des Médias, des
Communications et de l'Espace,
Simone Beissel

Annexe :

Document transmis par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
présentation *PowerPoint* : « Contrat d'établissement (Université), conventions pluriannuelles
(CRP et FNR) 2018-2021 »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Contrat d'établissement (Université) **Conventions pluriannuelles (CRP et FNR)** **2018-2021**

Commission parlementaire

11 janvier 2018



- Lois Université, CRP, FNR
 - Conventions pluriannuelles, 4 ans
- Logique des contrats de performance
 - Mise en relation entre dotation de l'Etat et objectifs et indicateurs à atteindre
 - Rapport d'activités annuel et évaluation régulière des activités (tous les 4 ans)
- Rapport OCDE 2016:
 - Evaluation très positive de l'instrument "Contrat de performance pluriannuel"



- Alignement entre contrat d'établissement et conventions pluriannuelles en termes de type d'objectifs et d'indicateurs
 - Cohérence accrue
 - Complémentarités et spécificités
 - Collaboration renforcée
- Bonus institutionnel lié à la performance
 - Topping up annuel des résultats des institutions au programme H2020 de l'UE (PCRD) par institution



- Excellence scientifique:
 - 290 M€ de recettes du FNR & de H2020
 - 3200 Publications scientifiques de qualité
 - 8 Bourses de l'European Research Council
- Valorisation socio-économique:
 - 143 M€ de recettes de collaboration avec entreprises et ministères/administrations
 - 65 Doctorants et postdoc en partenariats publics-privés
 - 105 brevets, 60 licences, 4 spin-offs
- Collaboration renforcée entre les institutions
 - >200 Publications scientifiques conjointes (Uni – CRP)
 - Formation doctorale et professeurs conjoints et affiliés



- Enseignement et formation:
 - 520 Doctorats
 - > 25 ECTS sur 30 par étudiant après semestre de mobilité
 - Accréditation supplémentaire de 2 formations (1 bachelor + 1 master) par faculté
- Augmentation de 30% de la proportion de femmes professeurs
- Intégrité scientifique
- Promotion de la carrière et de la mobilité des chercheurs (via le guichet national EURAXESS)



• Université du Luxembourg

2018	2019	2020	2021
173.54	184.91	198.13	210.26
Total 2014-2017		Total 2018-2021	
588.60		766.84(*)	
		Croissance (14-17 → 18-21)	
		+178.24 (+30%)	

(*) hors 26,4 mio. € pour "médecine", tel que prévu dans le budget pluriannuel

• LIST

2018	2019	2020	2021
42.90	45.04	47.77	50.36
Total 2014-2017		Total 2018-2021	
157.80		186.07	
		Croissance (14-17 → 18-21)	
		+28.27 (+18%)	

Investissements (Dotations) 2018-2021 (mio. €)



● LIH

2018	2019	2020	2021
33.02	35.85	38.77	42.26
Total 2014-2017		Total 2018-2021	Croissance (14-17 → 18-21)
123.80		149.90	+26.1 (+21%)

● LISER

2018	2019	2020	2021
11.01	11.50	11.99	12.57
Total 2014-2017		Total 2018-2021	Croissance (14-17 → 18-21)
41.70		47.07	+5.37 (+13%)



- **Fonds national de la Recherche (FNR)**

2018	2019	2020	2021
64.80	64.79	66.79	69.03

Total 2014-2017
240.10

Total 2018-2021
265.41

Croissance (14-17 → 18-21)
+25.30 (+11%)

- **Bonus institutionnel lié à la performance**

2018	2019	2020	2021	Total 2018-2021
---	4.50	7.00	9.00	20.50



• Résumé

(mio. €)	2018	2019	2020	2021	Total 2018-2021
Uni	173.54	184.91	198.13	210.26	766.84(*)
3 CRP	86.93	92.39	98.53	105.19	383.04
FNR	64.80	64.79	66.79	69.03	265.41
Bonus	0	4.50	7.00	9.00	20.50
Total:	325.27	346.59	370.45	393.48	1435.79(*)

(*) hors 26,4 mio. € pour "médecine", tel que prévu dans le budget pluriannuel

Total dotations
2014-2017

1.152 M€

Total dotations
2018-2021

1.436(*) M€

Croissance
(14-17 → 18-21)

+284 (+25%)

Total fin. tiers
2014-2017

315 M€

Total fin. tiers
2018-2021

433 M€

Croissance fin. tiers
(14-17 → 18-21)

+118 (+37%)